

## LOGEMENT DES JEUNES EN ILE-DE-FRANCE Le Ceser rappelle les actions à mettre en œuvre

**12 juin 2015** A l'occasion de la réactualisation et de l'élargissement aux jeunes et aux apprentis du Schéma régional du logement étudiant d'Ile-de-France, le Conseil économique, social et environnemental régional a adopté un avis le 11 juin 2015. Il réitère ses préconisations de 2011 et rappelle la nécessaire vigilance sur la question du logement des jeunes.

### **L'Ile-de-France, première région étudiante de France**

1 jeune sur 4 étudie en Ile-de-France mais en raison des inégalités sociales et territoriales dans la région, les jeunes franciliens sont particulièrement fragilisés en terme de logement. Selon l'Observatoire de la vie étudiante, entre 2006 et 2013, les loyers étudiants ont augmentés de 14% à Paris et de 16% en grande couronne, pour 10% à l'échelle nationale.

### **Une réactualisation et un élargissement nécessaire du Schéma régional du logement étudiant d'Ile-de-France**

En prenant en compte les différentes évolutions intervenues depuis 2011 (législatives, statistiques, territoriales, économiques et sociales), la Région souhaite réactualiser et élargir aux jeunes et aux apprentis, le Schéma régional du logement étudiant d'Ile-de-France adopté en 2009. En outre, la convention Etat-Région pour le logement des jeunes et des étudiants sera reconduite en 2016.

Le Ceser rappelle les préconisations émises dans son avis du 27 septembre 2011 relatif à l'action régionale en faveur du logement des jeunes, des étudiants et des apprentis, notamment :

- **La nécessité de construction massive pour faire face à un fort retard**

Le Ceser rappelle l'importance de construire très rapidement, en complément des résidences et des foyers, des logements très sociaux pour les jeunes actifs et les étudiants.

- **L'indispensable rééquilibrage des territoires franciliens**

Si un rééquilibrage vers l'Est de l'offre de logement pour les jeunes est amorcé, celui-ci reste pour partie en-deçà des objectifs affichés par la Région lors de la convention signée avec l'Etat sur la période 2008-2013.

- **Le besoin de diversification des offres d'hébergement et de logement**

Il doit passer, selon le Ceser, par le développement de l'offre de logements sociaux familiaux de petite taille (T1, T2).

Dans un contexte où la jeunesse est considérée comme un enjeu national, le logement des jeunes doit être une priorité pour lutter contre les inégalités et la précarité, particulièrement prégnantes en Ile-de-France.

---

### **CONTACT PRESSE**

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 63 51 92 76